


## Aides techniques



**Pourquoi?**  
Pour quel que soit le type de handicap ou ce qui s'y rattache.

**Pour qui?**  
Toute personne handicapée ou non est susceptible de bénéficier des aides et services de l'APAHF.

**Comment, le rôle du délégué ?**

- Recevoir, accueillir et écouter afin de apporter une information, un conseil ou une aide spécifique concernant la situation.
- Analyse de la demande pour une prise en compte des besoins et des souhaits.
- Regrouper les informations nécessaires à l'instruction des demandes
- Être un relais entre les divers organismes et le demandeur  
*(s'assurer des prises de contacts et de leurs réponses ; ceci afin d'éviter un double emploi et ainsi élaborer un travail en commun).*
- Transmettre le dossier au siège de l'APAHF pour transfert au niveau national.

**A sa disposition.**  
L'ensemble de la documentation, de l'organisation et des compétences de l'association.

**Enfin...**  
Transmettre une note explicative ou dossier pour suite à donner.  
Retour au délégué avec le détail des démarches effectuées et suites à données.

